

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA20-(C-4.1)-021

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'autorisation des modifications à la signalisation routière suivantes :

- Le retrait de l'interdiction de stationnement du 1^{er} décembre au 1^{er} avril sur le côté sud de la rue Bellerive, entre la 81^e Avenue et la 86^e Avenue;
- L'interdiction de stationnement en permanence sur le côté sud de la rue Bellerive, entre la 81^e Avenue et la 86^e Avenue;
- L'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Bellerive, à la hauteur de la 82^e Avenue;
- De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
